

cer du 1. Janvier de cette année, seront composées chacune de 50 hommes; une qui réduit les Compagnies des Régimens *Suisses & Grisons*, à 125 hommes par Compagnie, au lieu de 175; une Ordonnance portant réduction dans plusieurs des Régimens d'Infanterie Allemande; une qui réduit les trois Bataillons de Milices de la Ville de *Paris*, composés de 610 hommes chacun, à un Bataillon de 500 hommes, consistant en dix Compagnies; & une qui remet au Prince de Nassau Saarbruck, la Compagnie franche de Hussars Hongrois levée par ce Prince, pour en disposer de la maniere qu'il jugera à propos, cette Compagnie n'étant plus nécessaire au Roi.

IV. On travaille sans relâche à un magnifique feu d'artifice qui doit être tiré dans la place de *Greve*, en réjouissance de la conclusion de la paix. Il paroît qu'un des premiers avantages que l'on se propose à *Paris* de retirer de cette paix, est de rendre la Compagnie des Indes plus florissante qu'elle ne l'a encore été. Le 20. Décembre il se tint une assemblée générale des Intéressés de cette Compagnie. Mr. Machault d'Arnouville, Contrôleur-Général des Finances, y assista. Il fit un discours dans lequel il exposa les dispositions du Roi par rapport à cette Compagnie & la protection que Sa Maj. lui avoit accordée, & qu'elle ne cesseroit point de lui continuer, pour assurer de plus en plus sa prospérité, & la mettre en état de recueillir les fruits & les avantages qu'elle a lieu d'attendre du rétablissement de la tranquillité générale &c. Dans la réponse qui fut faite à ce discours, les Directeurs informèrent le Contrôleur-Général, de l'état des affaires de la Compagnie.